

**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

Dakar, le



**Termes de Référence pour le recrutement d'un consultant dans le cadre  
de la mise en œuvre des activités du PASEF dévolues à l'ANSD**

---

**1. Contexte et justification du projet**

Au Sénégal, le taux de déboisement qui était, dans les années 90 de 80.000 ha/an (Plan d'Aménagement Forestier du Sénégal/PAFS, 1993) reste encore élevé, soit 45.000 ha/an (FAO, 2000). Cette dégradation est imputable à plusieurs facteurs, entre autres les modes d'exploitation des terres, la demande croissante en bois d'énergie, le surpâturage, les changements climatiques et environnementaux naturels provoqués par l'homme, l'inefficacité des mesures de régulation et la prise de conscience limitée des collectivités locales de leurs droits sur les services des écosystèmes forestiers.

Une étude récente sur « l'Evaluation de l'Ecosystème pour le Millénaire », réalisée en 2005 par le Programme des Nations Unies pour le Développement, fait ressortir que le déclin des services des écosystèmes empêchera beaucoup de pays en voie de développement de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de manière durable. L'étude conclut aussi que les OMD ne peuvent être atteints que si les stratégies de leur mise en œuvre tiennent compte de la composante « Environnement ». Par ailleurs, le Sénégal, à travers son Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP), a identifié la création de richesse, la promotion de services sociaux de base et la protection de groupes vulnérables comme des objectifs principaux. Or, il est établi que ces trois objectifs sont fortement dépendants de l'état de l'environnement et des services fournis par les écosystèmes.

C'est dans ce contexte que le Sénégal a bénéficié de l'appui du Gouvernement espagnol pour développer le projet dénommé « Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers (PASEF) » piloté par la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS).

Le PASEF est un projet conjoint qui fait intervenir des agences du Système des Nations-Unies (FAO, PAM, UNESCO, PNUD, OIM, ONUDI)<sup>1</sup>, sous la supervision administrative du PNUD et quatre structures gouvernementales (Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols, Centre de Suivi Ecologique, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), sous la supervision technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Plus spécifiquement, le projet vise la préservation des écosystèmes forestiers et de leurs services à travers la mise en place d'un système de paiement et le développement d'un modèle d'écotaxe intégrant la valeur réelle de ces services. L'objectif global poursuivi est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure conservation et une gestion équitable des services des écosystèmes forestiers. Cet objectif est décliné en trois (3) objectifs spécifiques, onze (11) extraits majeurs et quarante huit (48) activités précises.

## **2. Rappels des activités dévolues à l'ANSD**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASEF, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a noué un partenariat avec l'ANSD pour la conduite d'un certain nombre d'activités. Dans ce cadre, l'ANSD interviendra dans les thématiques relatives aux **«conducteurs des changements des écosystèmes et de leurs services »** communément appelés forces motrices et à **« l'évaluation économique des services éco systémiques »**. Aussi, compte tenu de la complexité du projet et de la diversité des compétences requises pour l'accomplissement de la mission qui lui est assignée, l'ANSD travaillera-t-elle en synergie avec les autres structures parties prenantes du PASEF.

De manière spécifique, les activités dévolues à l'ANSD se résument comme suit :

- élaborer la démarche méthodologique pour l'exécution du travail demandé ;
- analyser les facteurs explicatifs des changements des écosystèmes forestiers en mettant en relief les interactions entre les forces motrices, d'une part, et les interactions entre les forces motrices et les services des écosystèmes forestiers, d'autre part ;
- procéder à l'évaluation économique des services des écosystèmes forestiers ;
- organiser un atelier de restitution et de partage des résultats de la recherche.

Pour l'exécution de cette mission, l'ANSD envisage de s'attacher les services d'un consultant chargé d'appuyer le Comité Technique mis en place à cet effet.

## **3. Mandat du Consultant**

Le Consultant travaillera sous l'autorité du Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale et en étroite collaboration avec le Comité Technique PASEF de

---

<sup>1</sup> FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, PAM : Programme Alimentaire Mondial, UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science, et la Culture, PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement, OIM : Organisation des Migrations Internationales, ONUDI : Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel.

l'ANSD, coordonné par le Chef du Bureau de la Comptabilité Nationale, et l'Expert Economiste du PNUE basé à l'Unité de Coordination du PASEF.

Plus spécifiquement, le consultant sera chargé de :

- faire la revue documentaire, collecter et analyser les données secondaires disponibles sur les changements des services des écosystèmes forestiers (SEF) et les facteurs explicatifs de ces changements (forces motrices) ;
- identifier les besoins en données complémentaires, en rapport avec les forces motrices et élaborer les outils nécessaires à la collecte de ces données ;
- collecter les données complémentaires avec l'appui des Comités techniques régionaux du PASEF ;
- analyser les forces motrices en mettant en exergue les interactions entre les forces motrices, d'une part, et les interactions entre les forces motrices et les changements observés dans les SEF d'autre part ;
- élaborer et documenter la démarche méthodologique pour l'évaluation économique des SEF ;
- participer à la sélection des SEF à évaluer ;
- élaborer les outils de collecte des données relatives à l'évaluation des SEF, avec l'appui du Comité Technique de l'ANSD ;
- collecter les données requises pour l'évaluation économique des SEF, avec l'appui des comités techniques régionaux du PASEF ;
- évaluer la valeur économique des SEF sélectionnés.

#### **4. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la collaboration sont les suivants :

- la note de synthèse de la revue documentaire sur les changements des SEF et les facteurs explicatifs de ces changements est élaborée ;
- la démarche méthodologique d'analyse des forces motrices est élaborée et partagée ;
- les interactions entre les forces motrices (directes et indirectes) et leurs liens avec les changements des SEF sont clairement cernés ;
- la démarche méthodologique pour l'évaluation des SEF est élaborée et partagée ;
- la Valeur Economique Totale (VET) des SEF sélectionnés est évaluée.

## **5. Livrables**

Au terme de la mission, le Consultant devra livrer les produits suivants :

- une note de synthèse de la revue documentaire sur les forces motrices et les données secondaires ;
- une note sur la démarche méthodologique pour l'analyse des forces motrices ;
- un rapport d'analyse des forces motrices ;
- un document méthodologique pour l'évaluation économique des SEF ;
- un rapport sur l'évaluation économique des SEF sélectionnés.

## **6. Profil du consultant**

Le Consultant devra répondre aux critères suivants :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 5 ou d'un Ph.D en statistique ou en économie, avec une spécialisation en foresterie, en économie de l'environnement ou dans une discipline connexe ;
- avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la collecte, le traitement et l'analyse de données statistiques relatives à l'environnement ;
- avoir une bonne connaissance des services des écosystèmes forestiers au Sénégal ;
- justifier d'une solide expérience dans l'évaluation économique des services des écosystèmes forestiers ;
- avoir une bonne capacité rédactionnelle et un bon esprit d'équipe.

## **7. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra être constitué des pièces ci-après :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- les attestations dûment certifiées des expériences acquises.

## **8. Procédure de recrutement**

Pour les besoins de recrutement, il sera effectué un appel à candidature conformément aux procédures internes de l'ANSD. La sélection se fera sur la base de l'étude des dossiers par la Commission de recrutement mis en place par l'ANSD. Les candidats présélectionnés seront ensuite contactés pour un entretien avec les membres du Comité Technique, qui débouchera sur le choix définitif du consultant.